



Mercredi 14 février 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Analyses effectuées dans le réseau d'eau potable de la commune du Bas-Vully : teneur en uranium bien inférieure à celle de l'échantillon prélevé à une fontaine de Sugiez

Le 24 janvier 2007, le magazine « Gesundheitstipp » annonçait que l'eau prélevée à une fontaine de Sugiez (fontaine "Marylène") présentait une teneur en uranium de 22 microgrammes/l. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) avait alors demandé au Laboratoire cantonal (LC) de procéder à des prélèvements d'eau en divers endroits de la commune du Bas-Vully, constituée des localités de Praz, Nant et Sugiez.

Quatorze échantillons prélevés dans le réseau d'eau potable de ces localités ont été soumis aux analyses du LC, du laboratoire de la section Risques Chimiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du laboratoire du Centre d'hydrogéologie (CHYN) de l'Université de Neuchâtel. Les résultats indiquent une teneur en uranium comprise entre 2.6 microgrammes/l et 7.3 microgrammes/l.

Un quinzième échantillon a été prélevé à la fontaine "Marylène" de Sugiez, fontaine alimentée par une source qui n'alimente pas le réseau public d'eau potable. Cet échantillon présente une teneur en uranium de 24.7 microgrammes/l, résultat confirmant ainsi la valeur communiquée par le magazine « Gesundheitstipp ».

Pour rappel, selon [l'Office fédéral de la santé publique](#) (OFSP), il n'existe, dans les pays européens, aucune valeur limite légale pour l'uranium dans l'eau potable. L'OMS a fixé une valeur recommandée provisoire de 15 microgrammes/l pour la concentration admissible d'uranium dans l'eau. Cette valeur n'est toutefois qu'une valeur recommandée provisoire. Les experts estiment qu'une limite de 30 microgrammes/l est suffisante pour assurer une protection contre la toxicité rénale.

La présence d'uranium dans l'eau n'est pas exceptionnelle en Suisse, en raison de la géologie des sous-sols. Sur la base des résultats des échantillons analysés, la situation actuelle du réseau public d'eau potable ne nécessite, pour ce qui est de l'uranium, aucune mesure particulière de la part de la commune du Bas-Vully.

CONTACTS ET INFORMATIONS

Laboratoire cantonal

**M. Jean-Marie Pasquier, Chimiste cantonal, Tél. 026 422 73 00
(9h00-10h30)**

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper,
conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>

